



An - nasr

Vendredi n° 306 du 18 sept 2009

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon

Les musulmans n'ont pas de festivité à l'exception de l'Aïd al-Fitr et l'Aïd al-Adhâ (Ramadan et Tabaski). Anas (ra) a dit : « Le Messager d'Allah (saw) vint à Médine alors que les habitants de cette cité

avaient deux fêtes. Durant ces deux jours, des défilés et des festivités avaient lieu. Le Prophète (saw)

interrogea les Ansâr (les musulmans de Médine) à ce propos. Ils lui répondirent qu'avant l'Islam, ils avaient l'habitude d'organiser des défilés durant ces deux jours de fête. Le Prophète (saw) leur dit : « À la place de ces deux jours, Allah vous a choisi deux autres jours qui sont meilleurs, ceux de l'Aïd al-fitr et de l'Aïd al-Adhâ. » (Rapporté par Abû Dâwûd,

1134)

Ces deux fêtes font partie des bienfaits d'Allah pour lesquels nous devons faire preuve de considération et dont nous devons comprendre le sens. Nous allons à présent évoquer les règles du jour de l'Aïd et ses bienséances.

Les règles du jour de l'Aïd

1. L'interdiction du jeûne : Il est interdit de jeûner

le jour de l'Aïd selon le hadith d'Abû Sa'ïd Al-Khudrî (ra) dans lequel il rapporte que le Prophète (saw) a interdit de jeûner le jour de la rupture du jeûne et le jour de l'al-Adhâ (fête du sacrifice). (Rapporté par Muslim, 827)

2. Assister à la prière de l'Aïd : certains savants sont d'avis que la prière de l'Aïd est

Les règles de l'Aïd El kebir et sa bienséance

obligatoire. D'autres savants disent qu'elle est une sunna fortement recommandée.

3. Accomplir des prières surrogatoires : il n'y a pas de prières surrogatoires à accomplir avant ni après la prière de l'Aïd. Si la prière de l'Aïd est effectuée dans une mosquée, il faut accomplir la prière de salutation de la mosquée.

4. Les femmes assistent à la prière de l'Aïd : selon la sunna du Prophète (saw) tout le monde doit assister à la prière de l'Aïd et se comporter avec droiture et piété. La femme indisposée ne doit pas négliger le rappel d'Allah ni fuir les lieux où l'on se rassemble pour rechercher la science et évoquer Allah, à l'exception des mosquées. Les femmes, bien entendu, ne doivent pas sortir sans leur hidjab (voile).

Les séances de l'Aïd al Fitr

1. Prendre un bain rituel (le Ghousl) : une des bonnes manières qu'il convient de respecter lors du jour de l'Aïd est de prendre un bain rituel avant de se rendre à la prière. On rapporte que Saïd Ibn Jubayr a dit : « Trois choses sont recommandées le jour de l'Aïd : la marche (vers le lieu de prière), prendre un bain rituel et manger quelque chose avant de sortir (s'il s'agit de l'Aïd al-Fitr). »

2. Manger avant de sortir : il

ne faut pas se rendre au lieu de prière le jour de l'Aïd al-Fitr sans avoir mangé quelques dattes. Le hadith rapporté par Al-Bukhârî selon Anas Ibn Mâlik stipule : « Le Messenger de Dieu (saw) ne sortait jamais le matin de l'Aïd al-Fitr sans avoir mangé quelques dattes et il en mangeait un nombre impair. » En ce qui concerne l'Aïd al-Adhâ, il est recommandé de ne pas manger avant la fin de la prière.

3. Le takbîr le jour de l'Aïd : C'est un des plus importants actes recommandés de ce jour. Ad-Dâraqutnî et d'autres ont rapporté que lorsqu'Ibn 'Umar (ra) sortait le jour de l'Aïd al-Fitr ou de l'Aïd al-Adhâ, il s'appliquait à faire le takbîr tout le long du chemin vers le lieu de prière et il continuait jusqu'à l'arrivée de l'imam.

4. Se féliciter mutuellement : les musulmans pourront échanger leurs vœux et peu importe la forme. Ils peuvent, par exemple, dire « Taqabbal-Allâhu minnâ wa minkum » (qu'Allâh agrée nos bonnes actions et les vôtres). Jubayr Ibn Nufayr a dit : « Au temps du Prophète (saw) lorsque les musulmans se rencontraient le jour de l'Aïd, ils disaient « Taqabbal-Allâhu minnâ wa minka » (Rapporté par Ibn Hajar).

5. Porter ses plus beaux vêtements : Jâbir (ra) a dit : « Le Prophète (saw) avait une cape

qu'il portait le jour de l'Aïd et le vendredi. » Al-Bayhaqî a rapporté qu'Ibn 'Umar portait ses plus beaux vêtements le jour de l'Aïd, les hommes pouvaient alors montrer les plus beaux vêtements qu'ils possédaient lorsqu'ils sortaient pour la prière.

6. Changer de chemin en revenant du lieu de prière : Jâbir Ibn 'Abdillah (ra) a rapporté que le Prophète (saw) empruntait un chemin différent en revenant de la prière de l'Aïd. (Rapporté par Al-Bukhârî).

Abu Hamza Al-Germâny

Zakat al-Fitr est une Sunna très recommandée et une aumône réclamée de tout musulman grand ou petit, homme ou femme, libre ou esclave.

Ibn Omar a dit : « Le Prophète (saw) a institué la Zakat d'El-Fitr (rupture du jeûne de Ramadhan) de la valeur d'un Saâ' (environ 2,7kg) de dattes ou d'orge, due par tout musulman, libre ou esclave, grand ou petit, homme ou femme. » (Boukhari et Muslim).

Abou Saïd a dit : « Du vivant du Prophète (saw) nous nous acquittions de la Zakat El-Fitr à raison d'un Saâ' de blé, d'orge, de fromage ou de raisin sec pour chaque membre de la famille, grand ou petit, libre ou esclave. » (Boukhari et Muslim.)

L'avis qui dit qu'il est permis de donner la Zakat Al Fitr en argent est un effort de réflexion tiré de la raison.

La sagesse de la Zakat Al Fitr

On la trouve mentionnée dans le hadith rapporté par Ibn Abbas (ra) : « Le Messager d'Allah (saw) a imposé l'Aumône de la rupture du jeûne, car elle purifie le jeûneur des paroles futiles et indécentes, de même qu'elle est une nourriture pour les pauvres afin qu'ils s'abstiennent de quémander. Celui qui l'accomplit avant la prière, elle sera une Zakat acceptée, quant à celui qui la donne après la prière, elle ne sera qu'une aumône ordinaire » [Hadith Hassan (bon) rapporté par Ibn Madja et Abou Daoud]

Qui doit prélever la Zakat Al Fitr ?

Elle est un devoir pour tout musulman libre, qui a de quoi se nourrir lui et sa famille pour au moins un jour et une nuit et qui dispose d'un surplus de nourriture. Celui-ci se doit de s'en acquitter pour lui et tous ceux qui sont à sa charge, tels que sa femme, ses enfants, ses parents... A condition bien entendu, rapporté par al Bayhaqî et Dâraqoutnî,

que ceux-là soient musulmans. [Ceci est tiré du Hadith d'ibn 'Omar (qu'Allah l'agrée) rapporté par al Bayhaqi et Dâraqoutnî, Hadith

A qui doit-on donner la zakat al fitr ?

C'est une aumône à donner comme toutes les autres, mais les pauvres y sont prioritaires, car le Prophète (saw) dit : «Épargnez leur la mendicité le jour de l'Aïd. »

De ce fait, les indigents y ont plus droit et on ne peut l'attribuer ailleurs que s'ils font défaut, ou qu'il y ait plus de nécessiteux qu'eux, ou que d'autres catégories en aient plus grand besoin.

Elle peut être donnée à un proche qui est dans le besoin ou à tout nécessiteux. Cela concerne la personne ayant juste de quoi subvenir aux besoins de sa famille ou moins que cela.

Quelques remarques concernant cette Zakat:

Le pauvre qui n'a rien à manger ce jour-là est dispensé de cette aumône, Allah ne charge nulle âme au-dessus de ses moyens. Celui qui a une partie de nourriture, même petite, excédant celle de la journée de l'Aïd, peut la donner en Zakat. Elle lui suffit. Allah dit : « **Craignez Allah autant que vous le pouvez.** »

C64V16

Il est admis de partager une au-

mône entre plusieurs personnes et de remettre plusieurs aumônes à un seul pauvre. La loi n'a pas fait de restriction. Le musulman doit donner la Zakat El- Fitr là où il se trouve. Il n'est permis de la transférer que par nécessité. Elle suit alors la règle générale de l'aumône.

La voie du musul- man d'Abou Bakr Al -Djazairi

Lisez et
faites lire
AN-NASR.